

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/MAI/072	
<u>Date du conseil municipal</u> 27/05/2021	OBJET : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET DU CENTRE AQUATIQUE - AQUALUDE
<u>Date de la convocation</u> 21/05/2021	
<u>Date de l'affichage</u> 21/05/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alban LANSSELLE, 1^{er} adjoint au Maire, en suite des convocations adressées le 21 mai 2021.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents :

- Philippe DUCQ représenté par Suzanna MARTINET
- Nathalie PIEUSSERGUES représentée par Chantal REGNAULT-GALLOIS
- Frédéric BRUNOT représenté par Fabrice HOULIER
- Nathalie COSSERON représentée par Sylvie GALLOCHER

Monsieur Dany FAROY est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, l 4312-1, l 5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en conseil municipal le 11 mars 2020,

VU le vote du Budget Primitif 2020,

VU le Compte de Gestion 2020 conforme au Compte Administratif,

VU le Compte Administratif,

VU la commission de finances qui s'est tenue le 25 mai 2021,

CONSIDERANT la présentation du BS–Budget Supplémentaire 2021 du budget Centre Aquatique - Aqualude qui s'équilibre comme suit :

Après en avoir délibéré, avec 22 voix Pour et 6 voix Contre et 1 abstention,

ARTICLE 1 :

DIT que la section de fonctionnement s'équilibre à 441 133.23€ comme suit :

- LES RECETTES :

L'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 441 133.23€

- Le chapitre 002 «résultat reporté» pour 82 062.42€
- Le chapitre 70 «produits de services» pour 150 000€
- Le chapitre 74 «dotations et participations» pour 209 070.81€

- LES DEPENSES :

L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 441 133.23€

- Le chapitre 011 «charges à caractère général» pour 325 113.11€
- Le chapitre 012 «charges de personnel» pour 82 062.42€
- Le chapitre 023 «virement à la section d'investissement» pour 33 957.70€

ARTICLE 2 :

DIT que la section d'investissement s'équilibre à € comme suit :

- LES RECETTES :

L'ensemble des recettes d'investissement s'élèvent à 33 957.70€

- Le chapitre 021 «virement de la section de fonctionnement» pour 33 957.70€

- LES DEPENSES :

L'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 33 957.70€

- Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour 25 000€
- Le chapitre 001 « solde d'exécution négatif reporté » pour 8 957.70€

ARTICLE 3 :

DECIDE de voter le Budget Supplémentaire 2021 du budget Centre Aquatique – Aqualude.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 1^{er} juin 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le
Et de la transmission ou notification
et publication le

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



